

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 9 Septembre 1824.

A V E C P E R M I S S I O N D U M A G I S T R A T .

De l'Imprimerie de C.-H. WOLFRATH.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Ensuite des préalables d'usage, le Sieur Félix Roulet, notaire aux Ponts, tant en sa qualité de procureur de Lucie née Huguenin, femme de Frédéric Monard, qu'en celle de tuteur juridiquement établi à Frédérique-Louise, Elise, Julie-Honorine et Frédéric-Alexandre, fils et filles de Frédéric Huguenin, de la Chaux-du-Milieu, ci-devant justicier en l'honorable Justice de Rochefort, et de défunte Julie née Huguenin-Bergenat, son épouse; se présentera devant l'honorable Justice de la Brévine, à l'audience du Vendredi 1^{er} Octobre prochain, pour postuler au nom de sa commettante et de ses pupilles, une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présents et futurs dudit Frédéric Huguenin leur père. En conséquence, tous ceux qui croiront avoir des droits de s'opposer à cette demande en renonciation, sont sommés et requis de se présenter en dite Justice le dit jour à dix heures du matin, pour les faire valoir, sous peine de forclusion perpétuelle. Donné au greffe de la Brévine, le 21 Août 1824.
Par ord. J.-F. HUGUENIN, greffier.
 2. Le Gouvernement ayant accordé le décret des biens de Charles-Edouard Baillot, de Bôle, boucher, y demeurant, et de Lisette née Perudet, sa femme; M. Charles Cousandier, conseiller d'Etat et châtelain de Boudry, en a fixé la tenue au Vendredi 1^{er} Octobre de cette année, jour auquel tous les créanciers des dits mariés Baillot devront se rencontrer à la maison-deville de Boudry, dès les huit heures du matin, par-devant mon dit Sieur le Châtelain et les Juges-Egaleurs qui y seront assemblés, pour y faire inscrire leurs titres et prétentions, et être ensuite colloqués par rangs et dates, selon la pratique, sous peine de forclusion. Donné au greffe de Boudry, le 23 Août 1824.
J.-J. MARTENET, greffier.
 3. Le Conseil d'Etat ayant ordonné de procéder au débet de la succession d'Henri-David Rosset, des Bayards, demeurant en son vivant à la Raisse rière Fleurier, qui est demeurée jacente, vu que ses enfans ont renoncé juridiquement à ses biens et dettes, et qu'aucun autre ne s'est présenté sur le jour fatal des six semaines; tous les créanciers dudit Rosset sont avertis de se rencontrer à l'hôtel-de-ville de Môtier-Travers, devant noble et vertueux Charles-Adolphe-Maurice de Vattel, conseiller d'Etat, capitaine et châtelain du Val-de-Travers, et les Sieurs Egaleurs par lui nommés, le Jeudi matin 16 Septembre prochain, pour faire inscrire leurs titres et prétentions et être ensuite colloqués suivant leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné au greffe du Val-de-Travers, le 23 Août 1824.
BOREL, greffier.
- De la part de MM. les Quatre-Ministres.
4. La Commission des Forêts de la ville vendra par mises publiques, Mardi prochain 14 du courant, dans les forêts derrière Tête-plumée et au-dessus de Pierrabot, des bois de chêne couronnés et des jeunes plantes, les uns sur pied, les autres déjà abattus, le tout propre aux ouvages de charpente et autres. Les enchères commenceront à huit heures du matin, et le point de réunion pour se rendre sur place, est fixé au bas du chemin du Pertu-du-soc, à 7 1/2 heures.
 5. Il est ordonné à tous propriétaires rière la banlieue et brévarderie de cette ville, de faire fermer leurs possessions et leurs vignes; et défense expresse est faite à tous vigneron et à leurs gens, ainsi qu'aux domestiques, d'entrer dans les vignes et d'y travailler, sans être porteurs d'un billet de permission ou accompagnés des maîtres ou propriétaires, sous peine aux contrevenans d'être châtiés suivant le pouvoir du Magistrat. Donné à l'hôtel-de-ville, le 31 Août 1824.
Par ord. Le Secrétaire-de-ville, G.-F. GALLOT.
- VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.
6. Il a été permis à Jonas Egger et Jean Hauser, d'exposer en mises juridiques, devant le cabaret

de l'Engolieux, près Montmollin, Juridiction de Rochefort, le Jeudi 16 Septembre courant, la quantité de 40 belles et bonnes vaches, tant fraîches qu'autres à faire veau en différentes époques, et quelques-unes à engraisser; plus, deux beaux taureaux de 18 mois. La revêue des dites enchères aura lieu le dit jour, dès les 10 heures du matin, et cela sous des conditions favorables pour les amateurs.

7. La Communauté de St. Blaise exposera à l'enchère publique, Dimanche 12 courant, à deux heures après midi, l'auberge du bas dite la Maison-de-Commune, aux conditions qui seront lues avant les mises. St. Blaise, 7 Sept. 1824.
J.-F. VIRCHAUX, secrét. de Commune.
8. Ensuite de permission obtenue, le Sieur Jean-David Mayer, fruitier à la Berthière, exposera en mises franches et publiques, le Lundi 13 Septembre prochain, au cabaret de Christ Berguer, aux Loges, rière Cernier, savoir: la quantité de 40 bonnes vaches à lait, dont 4 sont fraîches, 5 prêtes à faire veau, et les autres portantes p. véler à différentes époques; plus, un taureau de 15 mois. La revêue des dites enchères aura lieu le susdit jour 13 Septembre, au cabaret du dit Berguer, où les amateurs sont invités à se rencontrer dès les 9 heures du matin, pour entendre lecture des conditions qui seront favorables. Donné à Valangin, le 30 Août 1824.
Greffe de Valangin.
9. Les Sieurs Abram et Christ Stauffer, fruitiers, à Sonmartel, rière les Ponts, conjointement avec Christ Berguer, fermier aux Loges, rière Cernier, exposeront en mises franches et publiques, ensuite de due permission obtenue, le Vendredi 17 Septembre prochain, 40 vaches, dont 4 sont fraîches, 4 prêtes à faire veau, et les autres à diverses époques; un taureau de 16 mois, et des cochons maigres. La revêue des dites enchères aura lieu au cabaret du dit Christ Berguer, aux Loges, rière la Communauté de Cernier, le prédit jour 17 Septembre prochain, sous de favorables conditions. Les amateurs sont invités à se rencontrer au dit lieu, dès les dix heures du matin. Donné à Valangin, le 24 Août 1824.
Greffe de Valangin.
10. MM. Schouffelberguer frères exposent en vente publique, par la voie de la minute, dont les conditions sont déposées chez M. Jacottet, notaire à Neuchâtel, le domaine qu'ils possèdent à Motiers-Travers, tel qu'ils l'ont hérité de feu M. de Baillods. Il consiste en vingt-sept et demie poses de terres en un max et en nature de champs, prés, jardin et verger; en une vaste maison et bâtiment de grange avec remise et écurie; le tout récemment et solidement bâti en pierres, couvert en tuiles. La maison est composée d'un rez-de-chaussée contenant une cuisine et six chambres, dont trois à fourneaux et cheminées; d'un étage contenant cuisine et huit chambres, ayant toutes fourneaux ou cheminées; de deux caves à voûtes fortes et diverses dépendances. Cette propriété est placée au centre du village de Motiers; sa belle et commode exposition, ainsi que le bon état des terres, ne laissent rien à désirer. Elle est estimée vingt-cinq mille francs de Neuchâtel, et sera vendue au plus offrant, chez le susdit notaire, le Vendredi 1^{er} Octobre prochain, à deux heures après midi, où est aussi déposé un plan géométrique du domaine.
11. M. le colonel de Morel offre à vendre par voie de minute, le beau domaine qu'il possède à Colombier, consistant en une maison de maître à l'extrémité de vent du village, solidement bâtie et en bon état, avec cour, jardin très-vaste, fontaine, etc.; un très-beau bâtiment rural récemment construit, renfermant un très-bel établissement de pressoirs et d'excellentes caves bien meublées; une bonne maison de vigneron dans le centre du village; au-delà de 200 ouvriers de vignes dans les meilleurs quartiers de Colombier, en majeure partie très-bonnes et dans le meilleur état, et environ 58 poses en jardin, vergers, prés et champs, dont 7 poses en un max sont attenantes à la maison. Ce domaine est assez avantageusement connu p. qu'il soit inutile d'en faire une énumération plus détaillée: on en remettra d'ailleurs

des états à MM. les amateurs, s'ils le jugent convenable. On peut l'acquérir avec d'autant plus de connaissance de cause, que le produit exact des vignes est connu depuis 40 ans. La vente de cette belle propriété aura lieu à Neuchâtel, le Jeudi 30 Septembre courant, à deux heures de l'après-midi, dans l'étude du notaire Isaac-Henri Clerc, où MM. les amateurs sont invités à se rencontrer. S'adresser p. voir les lieux, à M. le lieutenant d'artillerie Ferdinand de Morel, à Colombier, et p. les conditions au dit Sieur notaire Clerc.

ON OFFRE A VENDRE.

12. Ensemble ou séparément, deux harnais plaqués, encore en bon état. S'adresser au bureau d'avis.
13. A Bôle, chez M. le professeur Pettavel, dès le 10 du mois courant, différens meubles de cave, cuves pour la vendange, laggers, bosses à char, etc.
14. Les rablons de la ville, maintenant très-bien conditionnés. S'adresser à M. Ganeval, rue de l'Hôpital.
15. Au Pré-barreau, d'excellentes poires dites kannenbirn, à 8 batz l'émine.
16. Un grand balancier, avec ses plateaux bien ferrés et leurs chaînes; un assortiment de poids en fer cru de 25, 50 et 100 lb., un dit en bon fer, depuis 1/8 jusqu'à 10 lb.: tous ces poids sont ajustés et marqués du contrôle de la ville. Plus, un coffre fort en bon état, ainsi qu'une presse à cacheter les lettres. On cédera tous ces objets à bon compte. S'adr. à Claparède fils aîné, serrurier, rue du Temple-neuf.
17. Différens meubles de ménage, tels que lits, chaises, etc. S'adr. à la maison de M. Huguenin, près du Temple-neuf.
18. MM. Jaquet Bovet et Perrochet, viennent de recevoir un nouvel envoi d'eaux minérales de Geilnau, qu'ils détailleront, comme les précédentes, à 3 1/2 batz la demi-cruche. Ils continuent à être des mieux assortis en coton et plumes p. duvets, crins et laines p. matelas, à des prix extrêmement modiques et en première qualité.
19. Chez M. Meuron-Perregaux, une cuve de vendange en chêne.
20. Petitpierre-Weiss, à Couvet, annonce qu'il a au service des amateurs deux beaux pressoirs en fer pour la vendange, actuellement prêts, qu'il offre à juste prix, sous la garantie pendant un an.
21. Un pressoir de la contenance de 40 gerles, avec tous ses accessoires. S'adresser à M. Borel-Favarger.
22. Chez M. Michaud-Mercier, de bon chocolat sucré d'Italie, à 10 1/2 batz, 14 et 18 batz la livre, dit en masse pure pâte caraque, dit d'Hollande sucré, canelle et vanille, par 6 tablettes à la livre de 17 à 18 onces, dit de Bayonne sucré, sans parfums, par paquet de demi-livre en 6 rouleaux, p. 16 batz. Eau-de-cerises de 1815, eau-de-vie de Cognac, rum vieux, vin de Malaga 1811, extrait d'absinthe 1^{re} qualité, vert et blanc, de Couvet, essence douce de Francfort. Encore des mouchoirs écossais 2/3 à 10 1/2 batz, dits 2/3 moins fins à 7 batz, fichus façon barège écossais à 12 batz. Son magasin de terre-de-pipe blanche est actuellement bien assorti en tout ce qui concerne un service de table, de même qu'en terre anglaise bleue et noire p. le thé: le tout en premier choix à l'épreuve.
23. Chez la veuve Quinche, en face de l'hôtel-de-ville, de très-beau et bon café, ainsi que du sucre en pains, de première qualité, à bas prix.
24. Cent gerles de vendange, au bas prix de L. 25:4 s. la gerle rendue franco à Neuchâtel dans les gerles du vendeur. S'adresser de suite à Clerc, arpenteur, à Corcelles.
25. Environ 200 gerles de vendange rouge et blanche, crû de la mairie de cette ville, au prix de L. 21 la gerle. A un prix plus bas, de la vendange de divers autres bons quartiers du vignoble de ce pays. S'adr. à G.-F. Chatenay et Jeanrenaud-Rosala, courtiers, rue de Flandre, qui offrent leurs services pour l'achat et la vente de vins, mouls et vendange.

26. Marie-Marguerite Graff, ci-devant servante chez feu George-Rod. Jornod, établi à Auvernier, a l'honneur d'informer le public qu'elle continue à faire des bandages élastiques de la meilleure qualité et parfaitement fabriqués, que l'on peut supporter au travail sans faire aucun mal au corps, et qui tiennent en respect toutes heries et descentes. Elle satisfait toutes les personnes qui voudront s'y confier, tant par la modicité de ses prix, que par la bonne qualité de ses bandages, en ayant beaucoup d'égards p. les personnes pauvres. Celles qui ne pourront pas se rendre chez elle à Auvernier, n'auront qu'à lui adresser franco la mesure du tour du corps en indiquant le côté affecté; elle s'empressera de leur faire tenir les bandages nécessaires.

27. Un très-beau chien d'arrêt de bonne race et parfaitement dressé, chez François Vouga, au Petit-Cortailod.

28. Un char-à-banc de côté, neuf et très-propre, avec flèche et limonière. S'adr. p. le voir chez Dupoil, maître sellier, et p. le prix à Jaq. Perrin, boulanger, à la Grand'rue.

29. Trois laigres en bon état, de la contenance de 8, 6 et 5 bosses; plus, un char-à-banc couvert, remis à neuf. S'adr. au greffe de Colombier.

30. Trois laigres de 8 à 10 bosses chacun, en bon état, que l'on cédera à un prix très-raisonnable. S'adr. à M. B. de Muller, lieutenant d'avoyer, à Cheyres, canton de Fribourg.

31. Chez M.^{me} Pettavel, à Cormondrèche, à très-bas prix, deux pressoirs, dont un presque neuf, ayant la vis neuve, et l'autre avec l'érou cassé.

32. Un bon fusil de chasse, et un dit de guerre, avec une giberne: les deux à très-bon compte. S'adr. au bureau d'avis.

33. Une bonne pendule à huit jours, sonnante heures et quarts en passant, et répétant de même. S'adresser à Borel, pendulier, qui indiquera.

34. A très-bon prix, plusieurs bons violons, et plusieurs cahiers de musique de danse. S'adr. au bureau d'avis.

IMMEUBLES.

35. (Ou à louer p. Noël.) Une maison à Cormondrèche, composée de deux étages, avec pressoir et cave, ainsi que grange et écurie; un grand verger garni de beaucoup d'arbres fruitiers de bon rapport, deux ouvriers de vigne et un jardin à côté. S'adr. au bureau d'avis.

ON OFFRE À ÉCHANGER.

36. Contre du vin blanc 1823, ou de la vendange de la prochaine récolte, une montre neuve à répétition, boîte en or. S'adr. à M. Borel cadet, qui continue à vendre dans son bureau en face de l'hôpital, des toiles à paillasse de diverses largeurs, ainsi que des trièges et toiles 4/4, rousses, en fil de ritte. Il offre de plus quelques grosses cordes, qui ont servi p. tour à monter le bois.

ON DEMANDE A ACHETER.

37. De rencontre: Dictionnaire de Boiste, Géographie d'Ostervald 2^d vol., Thèmes français corrigés et non corrigés de Letellier, grammaire du même, et les Contes à ma fille par Bouilli. S'adr. au bureau d'avis.

ON OFFRE À LOUER.

38. De suite, sur la place des Halles, une chambre meublée. S'adr. au bureau d'avis.

39. Un piano, chez M.^e de Rougemont du Tertre, qui offre à vendre un service de terre anglaise, une commode à dessus de marbre, un fallot, etc. plus, un Dictionnaire de Moreri, et nombre d'autres ouvrages, tous très-bien conservés et reliés en veau.

40. Des chambres meublées, avec la pension, si on le desire, chez M. Guillaume Depierre, rue du Temple-neuf.

41. Un magasin qui peut servir de comptoir, ainsi qu'une boutique propre p. un détail d'épicerie. S'adr. au Sieur Fréd. Louis, à la Grand'rue. — Le même offre à vendre, deux uniformes et deux paires de pantalons.

42. Pour Noël, le premier étage de la maison de M.^{me} la ministre Petitpierre, à la rue Fleury, et le plain-pied de celle dite Breton, près du Temple-neuf. S'adr. à la propriétaire, rue du Château.

43. De suite ou pour Noël prochain, un joli logement dans une des plus belles expositions du faubourg, entre la grande route et la promenade, ayant la vue du lac et des Alpes. Il est composé de trois chambres qui s'échauffent, d'une chambre propre à la mansardé, cuisine, dépense, chambre à resserrer, cave et bûcher. S'adresser à M. le ministre Stoll.

44. Une chambre meublée, chez M.^{me} Phillipin-Gigaud, à la Grand'rue.

45. Les caves de M.M. de Perrot, au Sablon, garnies de bons vases de la contenance de 200 bosses environ. S'adresser à M. Gagnebin, au dit Sablon.

46. Pour les vendanges prochaines, un bon pressoir de 25 à 30 gerles, et une cave meublée de laigres p. une vingtaine de bosses. S'adresser à Frédéric Herren, à Colombier.

47. Pour Noël, un appartement dans la maison d'Adam Pfeiffer, tonnelier, composé de deux chambres, cuisine, galetas et portion de caveau. S'adr. au propriétaire.

48. De suite ou p. Noël, une chambre à cheminée et fourneau, à un 3^e étage, avec un petit galetas, dans la rue Fleury, n^o 81. S'adr. à J. Persoz, sur la Place.

49. Dès-à-présent, deux caves bien meublées et avinées p. 60 bosses, dans la maison Pettavel, au Neubourg. S'adr. à la propriétaire.

50. Dès le 1^{er} Septembre prochain, l'encavage de la maison Dardel-Bellejean, au faubourg, composé de deux caves meublées p. la contenance d'environ 70 bosses, deux pressoirs avec tines et les autres accessoires. S'adr. à M.M. Borel cadet, ou J. Cottet, notaire.

ON DEMANDE A LOUER.

51. Soit à la rue des Moulins, soit aux Chavannes, une petite cave non meublée. S'adr. au bureau d'avis.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

52. Deux personnes mariées, du Pays, et dont on pourra avoir les meilleurs renseignements, désireraient trouver à desservir, p. Noël ou plutôt, un vendange de vin en ville. S'adr. au bureau d'avis.

53. On demande p. apprenti maréchal, un jeune homme robuste, intelligent et de bonnes mœurs, appartenant à d'honnêtes parens. S'adr. p. les conditions à Chs-Hi. Bon, maître maréchal, à Fontaines.

54. Une jeune fille de bonne maison de Nidau, qui entend assez bien le français, mais qui desire s'y perfectionner, et qui connaît très-bien le service, désirerait trouver p. Noël une bonne place comme cuisinière. S'adr. à Henriette Péter, à Serrières.

55. Une jeune fille du canton d'Argovie, porteuse de bons papiers et sachant faire la cuisine, tricoter, coudre et filer, désirerait trouver une place où elle pût entrer de suite ou à Noël. S'adr. à M.^{me} Forer, maison de M. le docteur de Pury, près l'hôtel-de-ville.

56. Une jeune personne très-bien portante et accouchée depuis peu, desire se placer comme nourrice dans quelque bonne maison. S'adr. au bureau d'avis.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

57. La personne qui, le 28 Août dernier, a perdu, sur la route de Neuchâtel à Fenin, une boîte contenant une chaîne en or, avec un petit médaillon et une bague, peut les réclamer en s'adressant au bureau d'avis et en désignant plus particulièrement les susdits objets.

58. La personne qui, le lendemain de la dernière foire de Neuchâtel, a déposé un paquet sur le char du messager de Bevaix, est invitée à le réclamer chez le sautier dudit lieu, en désignant suffisamment le contenu du paquet.

59. On a trouvé, le 28 Août, sur la route d'Auvernier à Colombier, une gibecière en taffetas noir et fermoir en acier. S'adr. à D.-H. Perrenoud, à Peseux.

AVIS DIVERS.

60. On informe le public, que le tirage de la 3^e classe 5^{te} loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi proch.^m 17 Sept. S'adr. p. échanger les billets, à M. A.-S. Wavre, rue St. Maurice.

61. La régence de la Brévine ayant été déclarée vacante, l'examen pour la repourvue de ce poste aura lieu le 4 Octobre prochain, dans la maison de Commune, à 9 heures du matin. Les personnes qui pourraient y avoir des vues, devront faire connaître leurs intentions à M. Berthoud, pasteur du lieu, et lui remettre leurs certificats. Cette place astreint aux fonctions ordinaires des régens de campagne; le salaire se compose d'une pension fixe de 16 louis, d'un casuel qui peut s'élever de 5 à 6 louis, d'un logement et d'une portion de jardin: il y a 5 semaines de vacances. NB. Si le régent nommé était un homme d'un talent distingué, il pourrait compter, outre son fixe, sur une augmentation volontaire de la part de plusieurs particuliers. On ne promet aucune indemnité aux aspirans.

62. Un propriétaire du canton de Soleure demande à emprunter deux mille louis, sur bonne hypothèque. S'adr. au bureau d'avis.

63. M. le justicier Morthier ayant été établi curateur de Jean-David Fallet, de Dombresson, il informe le public qu'il ne reconnaîtra et ne payera aucune dette que contracterait son pupille, et désavouera tous les marchés que ferait ce dernier sans sa participation.

64. Une personne qui a des caves de la contenance d'environ 50 bosses, avec un pressoir et tous les ustensiles nécessaires pour l'encavage, désirerait trouver un associé. Elle se chargerait de faire confectionner les vins, de tenir les écritures, et proposerait des conditions favorables. S'adr. au bureau d'avis.

65. Un jeune homme de bonne maison du grand-duché de Baden, qui sait très-bien l'allemand, un peu de français et d'italien, et qui connaît surtout fort bien le calcul, désirerait, à des conditions favorables, entrer dans une bonne maison de commerce de ce Pays. S'adresser au bureau d'avis.

66. On demande à emprunter deux cents louis, contre bonne sûreté. S'adr. au bureau d'avis.

67. Les communiens de la Chaux-de-Fonds demeurant à Neuchâtel et au Vignoble, sont avertis que, conformément au règlement de 1766, on les invite à se rencontrer dans une assemblée générale de la Commune qui aura lieu le Dimanche 12 Septembre courant, dans la grande salle d'audience de la Chaux-de-Fonds, à l'issue du service divin, pour y délibérer sur des objets importants. Par ord. *Le secrét. de Commune*, H. DuCOMMUN.

68. Un négociant de Berne désirerait placer en échange à Neuchâtel, un fils de 11 à 12 ans, p. suivre les établissemens publics d'éducation; il recevrait en échange une Demoiselle un peu plus âgée, dont on aurait tout le soin possible, et qui trouverait dans la maison deux Demoiselles avec lesquelles elle recevrait ses leçons. S'adr. au bureau d'avis.

69. M.^{lles} Henriette Petitpierre et Louise Sibelin, marchandes de modes, venant, d'un commun accord, de terminer leur association, en doient connaissance au public; M.^{lle} Petitpierre continuant p. son compte, dans le même magasin, le même genre d'affaires que précédemment.

70. Au n^o 140, à la rue des Moulins, on prendrait quelques pensionnaires, auxquels on donnerait une nourriture saine et abondante, à un prix très-raisonnable.

Changement de Magasin.

71. Gustave Courvoisier, anciennement sous les Arcades, présentement sous le Trésor, dans la boutique de M. Silliman, au coin de la rue des Halles, se recommande aux personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur confiance, quant aux articles qui composent son commerce en mercerie et quincaillerie. Il espère mériter en son nouvel emplacement la confiance dont on l'a honoré jusqu'à présent. Il offre à vendre en outre, une glace au dernier goût, de 3 pieds de hauteur et 2 pieds de largeur.

Voitures pour l'étranger.

72. Du 15 au 20 Septembre, il partira une bonne voiture p. Francfort, Leipzig et Dresde, dans laquelle il y a encore des places à remettre. S'adr. à cet effet aux frères Gachet, voituriers, près la Place-d'armes.

73. Le Lundi 13 Septembre courant, partira une bonne voiture p. Munich, Vienne, Cracovie, Varsovie, Lemberg, Brodi. Les personnes qui seraient dans l'intention d'en profiter, sont priées de s'adresser au bureau d'avis.

Nécrologe du mois d'Août 1824.

On a enseveli:

- Le 2. Abram-Frédéric Giroud, mort à l'hôpital Poutalès, âgé de 47 ans.
6. (A Cressier.) Rose-Thérèse-Louise Steinmeyer, âgée de 66 ans.
11. Elie-Auguste, âgé de 6 mois, fils de Fréd.-Auguste Prince dit Clottu, bourgeois.
17. Un enfant du sexe féminin, âgé de 24 jours, à François Apotélos, habitant.
18. Charles-Frédéric Borel, ébéniste, âgé de 88 ans et 2 mois, bourgeois.
27. Charles-Antoine Matthey, ramoneur, âgé de 27 ans, habitant.

TAXE DU PAIN, dès le 2 Août 1824.

Le pain mi-blanc à 4 1/2 cr. la livre.
Le pain blanc à 5 1/2 cr. »
Le petit-pain de demi-batz doit peser 4 3/4 onces.
Celui d'un batz 9 2/3 »
Celui de six creutzers 17 »

TAXE DES VIANDES, dès le 2 Août 1824.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)
Le bœuf à 8 1/2 cr. | Le veau à 7 1/2 cr.
La vache à 7 1/2 cr. | Le mouton à 8 cr.